

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.248

**TCSP : propositions
d'indemnisations de
la commission
d'indemnisation
amiable des
préjudices
économiques liés aux
travaux**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Janine GUINANDIE, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, André LAMY à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012**DELIBERATION
N° 2012.10.248**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU****TCSP : PROPOSITIONS D'INDEMNISATIONS DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du transport en commun en site propre (TCSP) des travaux de traitements de sol, de façade à façade, y compris le dévoiement de certains réseaux ont été engagés.

Une première tranche de travaux a débuté fin 2011 et se prolonge jusqu'à fin 2013 dans le quartier de Basseau – Grande Garenne, en concomitance avec les travaux de voirie de l'Opération de Renouvellement Urbain et dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage conclue entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême.

La réalisation de ces aménagements est de nature à pouvoir engendrer des gênes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

C'est pourquoi, le conseil communautaire, par délibération n°208 du 3 novembre 2011, a décidé de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation des professionnels riverains du projet d'aménagement du TCSP.

Il a également été décidé d'appuyer cette procédure d'indemnisation sur une Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux du TCSP, qui instruit les demandes d'indemnisation qui lui sont soumises et émet un avis de nature à éclairer la décision d'indemnisation éventuelle prise par le conseil communautaire.

Sont concernés par la Commission d'indemnisation amiable, les commerçants et artisans situés dans le périmètre des travaux d'aménagement du transport en commun en site propre et directement impactés par les travaux du chantier.

Réunie le jeudi 20 septembre 2012 à Angoulême, les membres de la Commission d'indemnisation amiable ont décidé après instruction, de proposer une indemnisation pour 2 commerces :

- La Pharmacie Vovet-Blandeau – 333 rue de Basseau, 16000 Angoulême
- Le Pacha (restauration rapide) – 319 rue de Basseau, 16000 Angoulême

La proposition d'indemnisation est évaluée en prenant en compte la perte de marge brute par rapport à la moyenne des 3 dernières années avant les travaux :

Commerces	Adresse	Période étudiée	Activité	Indemnisation proposée	Date commission indemnisation
Pharmacie Vovet-Blandeau	333 rue de Basseau, 16000 Angoulême	Septembre 2011 à juin 2012	Pharmacie	16 250 €	20/09/2012
Le Pacha	319 rue de Basseau, 16000 Angoulême.	Septembre 2011 à juin 2012	Restauration rapide	1 500 €	20/09/2012

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 26 septembre 2012.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER les montants des indemnités proposés ci-dessus en faveur des entreprises ayant subi un préjudice commercial pendant les travaux du Transport en Commun en Site Propre.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer les protocoles d'indemnité pour les dossiers présentés ci-dessus.

D'IMPUTER la dépense à l'article 678 du budget annexe transports en commun.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2012	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2012